

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE



LE LYCÉE

Voies générale et technologique



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

Rentrée 2023

APRÈS LA SECONDE : VOIE GÉNÉRALE OU TECHNOLOGIQUE ?

- À la fin de l'année de seconde, chaque élève est orienté, après avis du conseil de classe :
 - Vers une série de la **voie technologique**

Ou

- En **voie générale**, auquel cas il choisit ses **enseignements de spécialité** pour la classe de première, après recommandations du conseil de classe

CONSTRUIRE SON PROJET D'ORIENTATION

- Fin novembre/début décembre : 1^{er} sondage et 1ers échanges avec le professeur principal sur les choix d'orientation et d'enseignements de spécialités

- Réunion orientation le 06 février 2023 pour les parents de 2GT

- Journée Orientation pour les élèves de 2GT le 10 février 2023

- Afin de fournir aux élèves une information fiable et approfondie, il est possible de consulter :

[Horizons 21 - Construisez vos choix de spécialités au lycée](#)

["Secondes-Premières 2022/2023" : pour construire son avenir au lycée – Onisep](#)

[Ou le site du lycée :](#)

<http://www.lycee-jdb.fr/orientation/apres-la-seconde/>

- À la fin du deuxième trimestre, chaque élève devra formuler des **souhaits d'orientation** grâce à la « fiche dialogue » renseignée par les parents, qui sera le support des échanges entre la famille et l'établissement.

- [fiche dialogue 2GT R23.pdf](#)

LES CHOIX POUR LES VOIES GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

- Pour la **voie générale**, au 2^{ème} trimestre, chaque élève devra indiquer **4 enseignements de spécialité*** qui l'intéressent pour la classe de 1^{re}
- Le conseil de classe émet des recommandations sur ces souhaits, en fonction du potentiel de l'élève et des organisations de l'établissement.
- Ces pistes font l'objet d'échanges entre la famille, l'élève et l'équipe éducative pour aboutir, après avis du conseil de classe du troisième trimestre, au **choix de 3 spécialités** pour la classe de 1^{re}.
- **Spécialité Mathématiques = 4h ou si non choisie => 1,5h de Mathématiques en plus de l'enseignement scientifique 2h**
- Pour la **voie technologique**, l'élève et sa famille indiquent leurs souhaits de série qui fera l'objet d'une décision d'orientation au troisième trimestre après discussion avec l'équipe éducative.

* voire 5 si l'une des spécialités envisagées n'est pas proposée dans l'établissement.

Voie générale

La première et la terminale

LES NOUVEAUTÉS DEPUIS 2019/2020

- Les élèves de la voie générale choisissent d'approfondir progressivement des **enseignements de spécialité**.
 - A la fin de la seconde, les élèves qui se dirigent vers la voie générale choisissent **trois enseignements de spécialité qu'ils suivront en première** (4h hebdomadaires par spécialité)
 - A la fin de l'année de première, ils choisissent, parmi ces trois enseignements, les deux **enseignements de spécialité qu'ils poursuivront en classe de terminale** (6h hebdomadaires par spécialité)

LES ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALITÉ

■ Le lycée Jehan de Beauce propose les enseignements de spécialité suivants :

- Mathématiques
- Physique-chimie
- Sciences de la Vie et de la Terre
- Sciences économiques et sociales
- Histoire géographie, géopolitique et sciences politiques
- Humanités, littérature et philosophie
- Langues, littératures et cultures étrangères (anglais ou espagnol)
- Numérique et sciences informatiques
- Sciences de l'ingénieur
- Education Physique, Pratiques et Culture Sportives

LES ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALITÉ

■ Le lycée Jehan de Beauce ne propose pas les enseignements de spécialité suivants :

- Biologie-Ecologie
- Anglais Monde Contemporain
- Arts
- Littérature, Langues et Cultures de l'Antiquité

LES ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS

- Des enseignements optionnels pour renforcer ses connaissances ou compléter son profil :
 - En première et en terminale, les élèves de la voie générale pourront choisir un enseignement optionnel parmi : (à garder sur les deux ans)
 - Histoire des Arts (2h/sem)
 - Éducation physique et sportive (3h/sem)
 - Section européenne anglais (2h/sem)
 - En terminale, les élèves pourront également ajouter un enseignement optionnel pour enrichir leur parcours :
 - « Droit et grands enjeux du monde contemporain »
 - « Mathématiques expertes » qui s'adresse aux élèves qui ont choisi la spécialité « mathématiques » en terminale
 - « Mathématiques complémentaires » qui s'adresse prioritairement aux élèves qui n'ont pas choisi la spécialité « mathématiques » en terminale

Enseignements communs

	Première	Terminale
FRANÇAIS / PHILOSOPHIE	4 h / -	- / 4 h
HISTOIRE GÉOGRAPHIE	3 h	3 h
ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE	18 h / an	18 h / an
LANGUE VIVANTE A ET LANGUE VIVANTE B	4 h 30	4 h
ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	2 h	2 h
ENSEIGNEMENT SCIENTIFIQUE	2 h	2 h
	16 h	15 h 30

Enseignements optionnels

- > Un enseignement en première
Deux enseignements possibles
en terminale
- > Libre choix
- > Durée **3 h**

Dès la première :

LANGUE VIVANTE C

ARTS

EPS

LANGUES ET
CULTURES DE
L'ANTIQUITÉ

En terminale uniquement :

MATHÉMATIQUES
EXPERTES

MATHÉMATIQUES
COMPLÉMENTAIRES

DROIT ET GRANDS
ENJEUX DU MONDE
CONTEMPORAIN

Enseignements de spécialité

	Au choix 3 spécialités	Au choix 2 spécialités
	Première	Terminale
ARTS	4 h	6 h
BIOLOGIE, ÉCOLOGIE *	4 h	6 h
HISTOIRE GÉOGRAPHIE, GÉOPOLITIQUE ET SCIENCES POLITIQUES	4 h	6 h
HUMANITÉS, LITTÉRATURE ET PHILOSOPHIE	4 h	6 h
LANGUES, LITTÉRATURES ET CULTURES ÉTRANGÈRES	4 h	6 h
LITTÉRATURE, LANGUES ET CULTURES DE L'ANTIQUITÉ	4 h	6 h
MATHÉMATIQUES	4 h	6 h
NUMÉRIQUE ET SCIENCES INFORMATIQUES	4 h	6 h
PHYSIQUE CHIMIE	4 h	6 h
SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE	4 h	6 h
SCIENCES DE L'INGÉNIEUR	4 h	6 h**
SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES	4 h	6 h
	12 h	12 h

* Dans les lycées d'enseignement général et technologique agricole
avec des enseignements optionnels spécifiques

** Avec un complément de 2 h en physique

Voie technologique

La première et la terminale

DEPUIS LA RENTRÉE 2019 :

■ L'organisation en séries est maintenue

Dès la fin de la seconde, les élèves optant pour la voie technologique se dirigent vers une série, qui déterminera leurs enseignements de spécialité :

- **ST2S : Sciences et Technologies de la Santé et du Social (JDB et Branly à Dreux)**
- STL : Sciences et technologies de laboratoire (Rotrou à Dreux)
- STD2A : Sciences et Technologies du Design et des Arts Appliqués (Branly à Dreux)
- **STI2D : Sciences et Technologies de l'Industrie et du Développement Durable (JDB, Branly à Dreux, J. Baker à Hanches...)**
- STMG : Sciences et Technologies du Management et de la Gestion (Fulbert à Chartres, Silvia Monfort à Luisant, Rotrou à Dreux, J. Baker à Hanches)
- STHR : Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration (Blois, Orléans)
- S2TMD : Sciences et Techniques du Théâtre, de la Musique et de la Danse (Lycée Paul-Louis Courier - Tours)
- STAV : Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant (dans les lycées agricoles uniquement)

■ Des enseignements optionnels :

En première et en terminale, les élèves de la voie technologique au lycée Jehan de Beauce pourront choisir un enseignement optionnel parmi :

- Histoire des Arts
- Education physique et sportive

Toutes les séries* Enseignements communs

	Première	Terminale
FRANÇAIS	3 h	-
PHILOSOPHIE	-	2 h
HISTOIRE GÉOGRAPHIE	1 h 30	1 h 30
LANGUE VIVANTE A ET LANGUE VIVANTE B	4 h	4 h
ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	2 h	2 h
MATHÉMATIQUES	3 h	3 h
ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE	18 h / an	18 h / an

* Sauf TDM et STAV

Enseignements optionnels

➤ Au choix en fonction de la série

Enseignements de spécialité

	3 spécialités Première	2 spécialités Terminale
STMG Sciences et technologies du management et de la gestion	- sciences de gestion et numérique - management - droit et économie	- management, sciences de gestion et numérique avec 1 enseignement spécifique choisi parmi : gestion et finance ; mercatique ; ressources humaines et communication ; systèmes d'information et de gestion - droit et économie
ST2S Sciences et technologies de la santé et du social	- physique chimie pour la santé - biologie et physiopathologie humaines - sciences et techniques sanitaires et sociales	- chimie, biologie et physiopathologie humaines - sciences et techniques sanitaires et sociales
STHR Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration	- enseignement scientifique alimentation-environnement - sciences et technologies culinaires et des services - économie, gestion hôtelière	- sciences et technologies culinaires et des services, enseignement scientifique, alimentation, environnement - économie, gestion hôtelière
STI2D Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable	- innovation technologique - ingénierie et développement durable - physique chimie et mathématiques	- ingénierie, innovation et développement durable avec 1 enseignement spécifique choisi parmi : architecture et construction ; énergies et environnement ; innovation technologique et éco-conception ; systèmes d'information et numérique - physique chimie et mathématiques
TMD Techniques de la musique et de la danse	- option instrument - option danse	- option instrument - option danse (Rénovation en cours)
STL Sciences et technologies de laboratoire	- physique chimie et mathématiques - biochimie biologie - biotechnologie ou sciences physiques et chimiques en laboratoire	- physique chimie et mathématiques - biochimie biologie biotechnologie ou sciences physiques et chimiques en laboratoire
STD2A Sciences et technologies du design et des arts appliqués	- physique chimie - outils et langages numériques - design et métiers d'art	- analyse et méthodes en design - conception et création en design et métiers d'art
STAV Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant		(Dans les lycées d'enseignement général et technologique agricole avec des enseignements optionnels spécifiques)

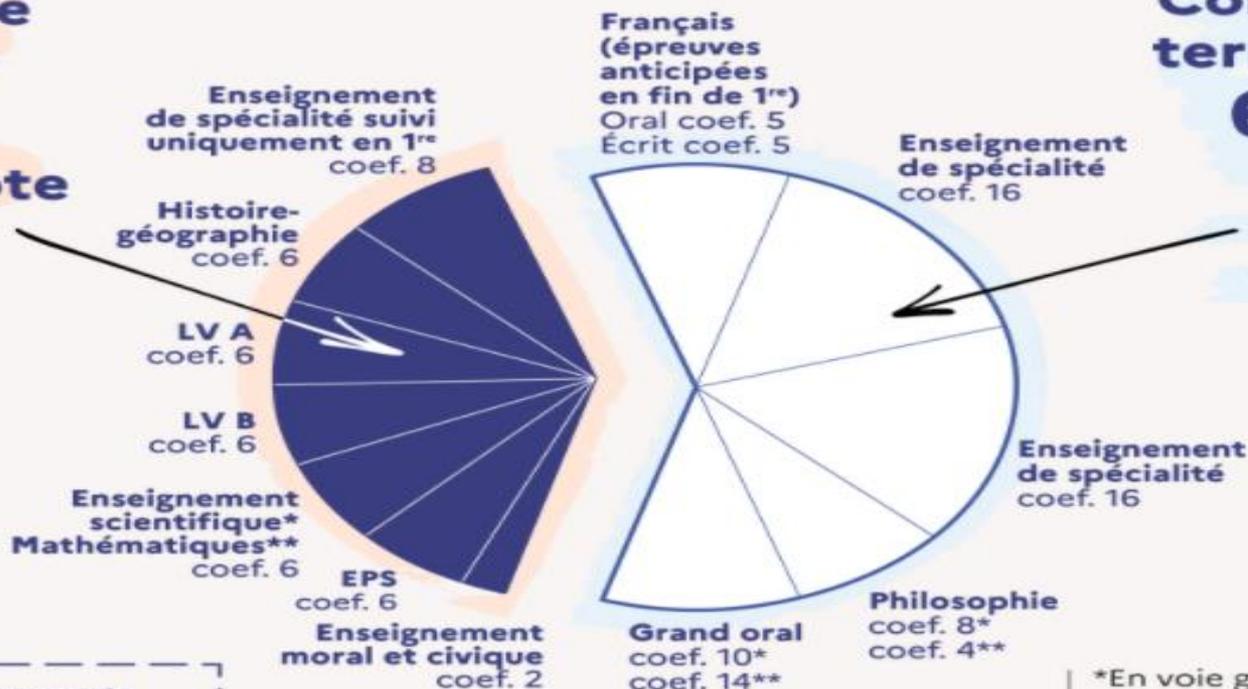
Les épreuves du baccalauréat

Répartition de la note finale



Contrôle continu
40 %
de la note finale

Contrôle terminal
60 %
de la note finale



Enseignements optionnels
coef. 2 à 4 supp.***

*En voie générale
**En voie technologique
*** 2 si suivi uniquement une année, 4 si suivi en 1^{re} et terminale



ÉTAPES DE LA SCOLARITÉ DES FUTURS BACHELIERS 2025

Année 2023-2024 :

- Juin 2024 : épreuves anticipées de français en première (1 épreuve orale + épreuve écrite)

Année 2024-2025 :

- Printemps 2025 : deux épreuves de spécialité
- Juin 2025 : épreuve écrite de philosophie et épreuve du « Grand Oral »
- Juillet 2025 : délivrance du baccalauréat

- [Comment calculer votre note au baccalauréat | Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse](#)